

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires. A PARIS, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... Réclames... Faits divers...

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions...

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS, chez M. HAYAL-LAVITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR.

21 Juin 1881.

Bulletin politique.

On commence à voir les difficultés que nous a créées le traité du 12 mai conclu avec le Bey de Tunis.

Les puissances étrangères intéressées semblent l'accepter avec méfiance.

Le cabinet britannique a déjà été interrogé à ce sujet. Sir Charles Dilke a répondu que provisoirement il avait donné l'ordre à ses consuls de se conformer au traité.

Ces conditions, nous les pressentons. Il s'agit de conclure un traité de commerce entre la France et la Grande-Bretagne.

Ainsi, pour obtenir le silence de l'Angleterre sur la question de Tunis, notre gouvernement sacrifierait les intérêts de notre commerce et de notre industrie.

Avec l'appât d'un pareil traité à obtenir, les Anglais, toujours pratiques, ne disent rien du traité du 12 mai, sauf à faire valoir leurs intérêts, quand ils auront obtenu ce qu'ils désirent sur le terrain commercial.

Du côté de l'Italie, les difficultés sont plus grandes. L'hostilité se manifeste d'une manière plus signée.

Nous avons vu la colonie italienne de Marseille se livrer à une manifestation indécise sur le passage de nos troupes, qu'elle a accueillies par des huées et des sifflets.

Touchant témoignage de fraternité de la part d'une nation que les imbéciles nous présentaient jadis comme « une sœur » de la France!

Il ne se passe pas de jour que dans la Chambre italienne ne se produisent des interpellations sur les affaires de Tunis.

L'arrogance des Italiens ne peut se résigner à l'extension de notre influence.

Il n'est pas jusqu'au massacre de la mission italienne dans les environs d'Assab qui ne devienne une occasion d'hostilité contre la France. Nous possédons dans ces parages la baie d'Obuk, acquise depuis 1862.

M. Mancini a bien essayé de calmer les esprits en disant qu'on s'exagérait les conséquences de cet établissement français, et qu'au contraire les deux colonies finiraient par s'entraider.

Mais le cabinet de Rome a en ce moment les mêmes raisons que le cabinet de Londres pour garder le silence. Il attend la négociation de son emprunt qui doit être lancé sur la place de Paris.

Mais après ? Quand l'Italie aura encaissé 600 millions d'or français, quand l'Angleterre nous aura liés par un bon traité de commerce, croit-on que ces deux puissances se résigneront toujours à ne traiter avec le Bey pour leurs intérêts que par l'intermédiaire de notre consul ?

Heureusement nous n'en sommes pas encore là, et nous ne prenons pas au sérieux les forfanteries italiennes.

Mais il n'en reste pas moins qu'une clause inepte, introduite dans le traité du 12 mai, peut nous créer d'un jour à l'autre des difficultés sérieuses avec nos deux voisins. En

ce moment les rapports sont tendus. Il suffirait du moindre incident pour amener une hostilité déclarée.

Chronique générale.

D'après les rapports des préfets au ministre de l'intérieur, dans tous les départements s'organisent des comités électoraux républicains ayant pour mot d'ordre de combattre les candidatures opportunistes.

Il est connu que M. Granet se propose de quitter la direction du personnel et du cabinet du ministère de l'intérieur, pour courir les chances électorales; on nous raconte que ce départ sera un véritable débarras; ce fonctionnaire ayant réussi, en très-peu de temps, à se faire détester de tout le personnel préfectoral et sous-préfectoral.

Un certain nombre de préfets viennent d'écrire au ministre de l'intérieur pour demander s'il était utile de lui signaler les fonctionnaires, les magistrats et les officiers qui auraient assisté aux processions de la Fête-Dieu.

Le Citoyen de Paris prétend que la « fête nationale » donnera lieu à « une grande manifestation en l'honneur de Marat ». Nous voulons croire que le Citoyen est mal informé, quand il en attribue l'organisation à la jeunesse des écoles.

M. Desmonts, radical, a été élu dimanche député d'Alais (Gard) par 6,300 voix, contre M. Maizac, républicain opportuniste, qui en a obtenu 3,600.

LA LOI D'APAISEMENT.

La France est sauvée, chaque année quinze cents séminaristes seront arrachés à leurs études et à la solitude où ils peuvent étudier en paix leur vocation et seront jetés pour un an dans les casernes, où leur vertu de vingt ans sera exposée à des périls qui font probablement sourire le cynique Bert et tous les laïquement mariés.

Ainsi, pendant une guerre, sérieuse ou non, des paroisses, que dis-je des paroisses ? des cantons entiers pourront être totalement dépourvus de secours religieux. Personne pour administrer le baptême, personne pour porter secours, force et consolation aux mourants; personne pour recevoir les serments des fiancés qui ne trouvent pas suffisants ceux qui n'ont d'autre garantie que l'écharpe municipale.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FILS DU GARDE-CHASSE

L'habitation qu'elles occupaient était dans un site ravissant; abritée du côté de la terre par un bouquet d'arbres, elle dominait du côté de la mer un panorama aussi beau qu'on puisse l'imaginer; à cette heure avancée, je ne pouvais me rendre compte de l'aspect coquet de l'extérieur, mais j'en avais souvent entendu parler; je savais que cette maison avait coûté beaucoup d'argent au propriétaire qui, obéré par ce dispendieux caprice, la louait pendant la belle saison.

Elle jouissait en souriant de mon étonnement, mais c'était elle surtout que j'admirais; je ne me figurais pas qu'une femme pût être aussi belle; et quelle grâce dans les mouvements, quel goût dans tous les détails de la toilette, quel tact exquis dans le choix des paroles qu'elle m'adressait!

Je comprenais cependant que j'avais laissé entrer dans mon esprit des idées qui seraient blâmées par ma mère; aussi je me gardai bien de lui raconter ce qui m'était arrivé; j'inventai une histoire pour expliquer ma longue absence; c'était la première fois de ma vie que je mentais, et il faisait trop sombre chez nous pour qu'elle pût étudier mon visage; elle me crut sans difficulté.

des bains en dehors des plages adoptées par la mode; elles avaient cherché une côte peu fréquentée où les convenances sociales ne gênaient pas leur liberté. Cette fantaisie de vie solitaire ne pouvait durer longtemps, et l'ennui commençait à les gagner, lorsque j'étais veau y faire diversion.

recrutement de la tribu sacerdotale, que celle qui tue par inanition ?

Mais, nous dit-on, l'Eglise catholique ne constitue pas la seule religion reconnue en France. Il y a d'autres cultes, et leurs adhérents ne se mettent pas, comme vous, catholiques, en révolte contre la loi, ils la respectent et l'aiment.

La réponse est trop facile. Le fidèle juif et le protestant peuvent se passer de rabbin et de ministre, par la raison bien simple que leur mission n'est pas jugée nécessaire même par leurs plus fervents adeptes. Ils peuvent être à eux-mêmes leur ministre, mais il n'en est pas ainsi dans l'Eglise catholique. Si le ministère sacerdotal est absolument nécessaire, certains sacrements et le sacrifice essentiel au salut des âmes ne peuvent être administrés ou célébrés que par le prêtre. Nul ne peut monter à l'autel à sa place, nul ne peut le remplacer auprès d'un malade, nul ne peut prononcer en son lieu une sentence au tribunal de la pénitence.

Mais les citoyens Ferry, Farre, etc., se moquent pas mal de ces nécessités-là. Ces grands défenseurs des « lois existantes », quand ils peuvent en tirer prétexte pour persécuter l'Eglise, ne se font aucun scrupule de faire titière de la loi quand elle se jette en travers de leurs passions. Quel cas font-ils donc ici du Concordat, contrat passé entre deux puissances et qui garantit la liberté de la cuité catholique ? Et quelle liberté de culte reste-t-il aux fidèles de ce canton dont vous avez enlevé tous les prêtres pour les noyer dans vos régiments ? N'est-elle pas dérisoire ? Et vous ne persécutez pas la religion ! Et que pouvez-vous faire de plus ?

Vous n'êtes pas persécuteurs ! Et depuis un an vous avez dissous par la force les bataillons d'élite de l'Eglise, vous avez violé les maisons de Dieu à l'aide des serruriers, vous avez fermé je ne sais combien de maisons d'éducation catholique ; vous avez chassé le prêtre des commissions qui administrent les biens des pauvres et des malades, vous mettez les religieuses à la porte des hôpitaux malgré les protestations des malades, des médecins, et même du Sénat, vous avez expulsé le prêtre de l'armée, et vous l'y rejetez comme soldat. Et vous n'en voulez qu'au cléricalisme ! Et vous ne persécutez pas la religion ! Et même vous osez parler d'apaisement !

Faut-il espérer que le Sénat repoussera cette loi de malheur ? Hélas ! le Sénat conservateur a si peu conservé ! Mais il vient de faire deux ou trois actes de courage ! Un de plus ne sera peut-être pas impossible, espérons-le.

Troubles à Marseille.

On télégraphie de Marseille, 20 juin :

« Hier, les rixes entre Français et Italiens ont recommencé ; ce sont les Italiens qui ont commencé en tuant un jeune homme à coups de couteaux. Dans la soirée, ils ont également assailli cinq jeunes gens dont deux sont tombés baignés dans leur sang.

aux visages un peu efféminés et faués des salons parisiens.

J'intervenais donc comme une distraction agréable dans la solitude ennuyée de M^{me} Félicie ; c'était assez pour qu'elle se montrât aimable et prévenante.

Quand je lui eus raconté les malheurs de ma famille et retracé la lutte que ma mère et moi soutenions contre la misère, elle fut attendrie, elle qui ne soupçonnait pas même qu'on pût souffrir de la faim, et je crus voir une larme perler entre ses longs cils.

— Pauvre garçon, pauvre garçon ! murmura-t-elle.

Je lui sus un gré infini de cet élan de commisération.

Si elle était aussi bonne qu'elle était belle, que lui manquait-il donc pour former cet être idéal dont chacun de nous rêve l'existence ?

Le temps s'écoulait, et, malgré le charme qui me retenait à la villa, il me fallait songer à partir.

M^{me} Félicie prit alors à part sa compagne et s'entreteint quelques instants avec elle, puis elle revint vers moi.

— Monsieur Paul, me dit-elle, j'ai une proposition à vous faire.

Voici ce dont il s'agissait :

La villa qu'elles occupaient était sur la rivière, séparée du rivage par une distance qui leur sem-

Puis, vers neuf heures, ils ont envahi en masse les vieux quartiers, proférant des menaces de mort contre la population française ; trois personnes ont été blessées, dont deux ont expiré avant d'arriver à l'hôpital.

Dans le quartier de la Marine, habité principalement par des Italiens, des coups de revolver sont tirés. Plusieurs personnes sont atteintes plus ou moins grièvement.

Un soldat du 3^e de ligne essuie deux coups de revolver qui ne l'atteignent pas.

Sur la place Neuve, on lance par les fenêtres, sur la police, des meubles et des ustensiles de cuisine.

Dans la rue Mure, des Italiens lancent du pétrole enflammé.

Un Italien de vingt ans, poursuivi par une centaine d'individus et couvert de blessures, se réfugie dans un débit de boissons.

Dans le quartier du Grand-Théâtre, un Italien poursuivi se réfugia dans un restaurant ; la foule fit le siège de l'établissement et allait assommer l'Italien lorsqu'il fut délivré par des soldats qui l'ont conduit en lieu sûr.

A onze heures, un Italien passant rue d'Aix fut assailli et blessé. Il a été conduit à l'hôpital.

Sur le cours de Belzunce, un Italien sortit un couteau.

La foule se précipita sur lui ; l'Italien se réfugia dans un café ; la foule se rua dans le café, dont les vitres, les glaces, les verres, les tables furent brisés.

L'Italien fut délivré par la police ; il avait le crâne fendu et respirait à peine.

Dès neuf heures, le préfet se rendit à la division pour s'entendre avec le général Daubigny, commandant la place, sur les mesures à prendre.

Le 4^e hussards, le 40^e de ligne et les sapeurs-pompiers furent réquisitionnés et vinrent cerner les principaux quartiers.

Le préfet et le maire ont immédiatement demandé du renfort au ministre de l'intérieur qui a télégraphié au préfet du Rhône d'envoyer de suite à Marseille les gardes nationales de Lyon.

Toute la nuit, de nombreuses patrouilles ont parcouru les rues ; la police a fait en outre une perquisition dans les logements des Italiens qui ont déversé du pétrole enflammé sur les agents.

Une centaine d'arrestations ont été opérées.

Le consul italien a fait afficher une proclamation dans laquelle il exhorte ses compatriotes au calme et au respect de l'ordre public.

A l'heure où je vous écris, le nombre des victimes, tant tuées que blessées, s'élève à plus de soixante. Il est probable que ce chiffre augmentera, car on redoute pour l'après-midi une mêlée générale dans les docks où travaillent plus de dix mille ouvriers, français ou italiens.

Le général Ciaidini vient de télégraphier au consul général d'Italie, à Marseille, afin que ce dernier recommande énergiquement la prudence et le calme à la colonie italienne.

Une partie des troupes est consignée ; l'autre partie cerne les principaux quartiers.

blait bien longue, surtout sous les brûlantes ardeurs du soleil.

Elles avaient plus d'une fois regretté de ne pouvoir la descendre en canot et de ne pouvoir faire de longues promenades en mer ; M^{me} Félicie se proposait de se procurer un bateau et m'offrait de le conduire tout le temps qu'elles prolongeraient leur séjour sur la côte.

Le salaire que je devais toucher était magnifique, comparativement au gain que me donnait la pêche ; je fus ravi et acceptai avec empressement.

Je me disais qu'ainsi ma mère pourrait se dispenser de travailler, mais je ne m'avouais pas que, si la combinaison me souriait, c'était surtout à cause de moi.

Je redoutais le jugement sûr de ma mère, et je suis convaincu qu'elle se serait refusée à l'exécution de mon projet ; je m'engageai, pour la tromper, dans une série de mensonges que je devais être obligé de renouveler chaque jour.

M^{me} Félicie s'était attachée à son idée avec l'ardeur d'un enfant gâté qui est habitué à satisfaire toutes ses fantaisies.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

— Le préfet et le général ont passé la nuit à la division. — Le maire et les adjoints et plusieurs conseillers municipaux sont en permanence à la mairie. — Le procureur de la République siège au parquet. — La terreur règne dans la ville.

Marseille, 20 juin, 10 h. 1/2.

Il y a actuellement à l'Hôtel-Dieu dix-sept blessés dont deux à l'agonie. On compte un mort à l'Hôtel-Dieu, deux morts à la Morgue et un soldat du 42^e de ligne mort.

Un des individus frappés sur la place de Douane, le sieur Bouteille, transporté chez lui, vient de mourir des suites de ses blessures.

125 individus, Français et Italiens, ont été arrêtés.

Ce matin, on continue à poursuivre les Italiens isolés.

Les mesures de précautions prises hier sont encore appliquées aujourd'hui.

Etranger.

ITALIE. — Garibaldi vient d'accepter du roi Humbert une nouvelle pension de 80,000 francs par an. Il en a déjà une de 400,000 francs, plus les revenus de deux millions qui lui ont été votés sur la proposition du roi Victor-Emmanuel. Quel désintéressement !

BELGIQUE. — Le tribunal correctionnel de Bruxelles a jugé une affaire de duel, dans lequel le baron Franz Duval de Beaulieu tua le baron de Schierfeld, lieutenant d'artillerie.

M. Beaulieu a été condamné à dix-huit mois de prison et 3,000 fr. d'amende. Le tribunal a, de plus, ordonné son arrestation immédiate. Son oncle, le baron Arthur de Beaulieu, a été condamné à six mois de prison et 300 fr. d'amende ; le comte de Deurterghem, à un mois et 300 fr. ; le comte d'Outremont, à un mois et 200 fr. ; le lieutenant d'artillerie Reyntjens à huit jours et 150 francs. M. de Beaulieu a été conduit aussitôt à la prison des Petits Carmes.

Voilà pour servir d'exemple aux tribunaux français.

Tribunaux.

Maison de patronage. Prévention de réunion illicite. L'abbé Janny, de Renazé. Acquiescement.

M. l'abbé Janny, vicaire à Renazé (Mayenne), avait fondé au mois de décembre 1880, grâce à la générosité des habitants de la commune, un patronage d'ouvriers et de jeunes gens, afin de les empêcher de fréquenter les cabarets en leur procurant gratuitement des divertissements et des jeux. Cette œuvre prospérait ; les invités de M. l'abbé Janny se rendaient en grand nombre dans la maison qu'il avait louée et disposée pour eux. En outre, ils jouèrent de petites pièces de théâtre avec un succès qui assura celui du patronage.

Alors, on dénonça M. l'abbé Janny comme provocateur de réunions illicites et comme directeur de théâtre non autorisé. Le juge d'instruction rendit une ordonnance de non-lieu. Aussitôt le procureur-général fit appel. La Cour d'Angers vient de confirmer la décision du juge d'instruction.

En effet, il n'a existé ni engagement réciproque dans un intérêt commun et dans un but déterminé, ni même aucun lien entre les personnes qui ont assisté à ces réunions. Ils n'ont connu ni règlement pour l'admission ou la non-admission, ni statuts, ni prescriptions pour la conduite de ceux qui y prenaient part ; ils n'ont payé ou promis aucune cotisation ; ils n'ont élu ou choisi personne pour président et ils se rendaient chez l'abbé Janny sur l'invitation personnelle de ce dernier, qui restait libre de leur refuser l'accès de la maison par lui louée, sans même leur donner le motif de sa décision à cet égard ; d'où il suit que le caractère de l'association prévu par la loi du 10 avril 1834 fait absolument défaut.

En ce qui concerne le fait que M. l'abbé Janny a fait dresser dans un local privé une estrade sur laquelle quelques-uns de ses invités ont deux fois, en décembre dernier, joué une pièce dramatique intitulée *Le Jeune Captif*, en présence de spectateurs venus avec des cartes gratuites et signées par l'abbé

Janny, il n'y a là ni théâtre ni représentation dramatique soumise à la déclaration préalable au ministre des beaux-arts. Et les réquisitions ou gratifications faites au cours de la représentation, dont le produit permettait d'améliorer l'installation du patronage et de continuer cette œuvre philanthropique, ne peuvent modifier le caractère gratuit des deux représentations incriminées.

Donc M. l'abbé Janny n'a contrevenu à aucun décret ou règlement, ni à aucune loi.

REVUE FINANCIÈRE.

La facilité des reports en liquidation de quinzaine est venue encourager la Bourse. Tout le mouvement de la cote indique une reprise sans qu'il soit opéré de changement notable dans les cours. Le 5 0/0 est à 119.40 et 119.50.

L'amortissable ancien fait 88.35. On cote 81.75 sur le Florin d'Autriche et 94.40 sur l'Italien.

L'action de la Banque de France, qui était à 5,800, a rétrogradé à 5,600.

L'action du Crédit foncier est en voie de progression sérieuse. On s'établit à 1,770 et 1,775. A ces cours, les achats du comptant sont actifs. L'accroissement des opérations de prêt par suite du classement rapide des obligations permet de prévoir un dividende de 50 fr. par action. Le Crédit foncier d'Algérie est à 740.

Les actions des Magasins généraux de France et d'Algérie inscrites à la cote officielle atteignent actuellement le cours de 685.

On est à 1,342.50 sur la Banque de Paris. L'union générale s'inscrit à 1,360. Mais la spéculation a malheureusement trop de part dans les cours pratiqués sur ce titre. On est à 775 sur le Crédit mobilier.

Le Crédit général français, après avoir franchi le cours de 800, poursuit sa marche en avant. On est à 815. Le revenu de ce titre depuis la fondation de la Société a été de 12 à 15 0/0. On comprend dès lors l'empressement et la confiance des capitalistes.

Des négociations actives se font sur le Crédit foncier luxembourgeois à 635. L'annonce du coupon, qui sera payé au nom de cet établissement 3 fr. 75, par la Banque nationale au commencement du mois prochain, a attiré sur lui l'attention des capitalistes.

La Banque nationale, qui reçoit jusqu'au 25 les souscriptions aux 10,000 actions nouvelles réservées de la Franco-Algérienne, est à 725. L'action de la Société anonyme du *Petit Journal* est demandée à 950. L'Assurance financière fait 270.

La Banque hypothécaire, sur laquelle il ne se fait plus aucune espèce de transaction, faiblit constamment.

Le Comptoir d'escompte a perdu le cours de 1,100 par suite de l'échec subi par l'emprunt grec que cet établissement avait eu le grand tort de prendre sous son patronage.

Les actions de la Société générale française de crédit, maintenant Crédit de France, sont rachetées à 702.50 et 700. Les résultats obtenus permettent de se rendre compte de ce que réserve l'avenir. On s'empresse donc de profiter des cours qui doivent être dépassés.

Il arrive des demandes nombreuses aux guichets de la Société la Rente Mutuelle sur ses obligations de 100 fr. 5 0/0. Ce titre est émis en représentation du portefeuille industriel de la Société.

La Société générale de Laiterie a réuni ses actionnaires le 11 juin. Le conseil a décidé de distribuer tous les trois mois aux actions un acompte sur le dividende. Le premier paiement aura lieu le 1^{er} juillet prochain, il sera de 6.25. Les recettes depuis le 3^e avril se sont élevées à 2,861,442.80. La moyenne, par jour, pour la dernière semaine a été de 41,965 fr.

La Banque de Prêts à l'industrie a vu le marché de ses titres s'élargir dans des proportions importantes depuis l'augmentation de son capital social.

Les négociations se font couramment aux environs de 610. Les actions de la Société française financière ne paraissent offrir aucune garantie. Les cours cotés ne semblent pas correspondre à un véritable mouvement d'achats et de ventes. La prudence conseille de réaliser.

L'inventaire du premier exercice de la Société nationale d'exploitation des Mines sera dressé le 1^{er} juin. Tout fait prévoir un beau dividende.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Ce matin, vers 3 heures, un violent orage a passé au-dessus de Saumur, allant de l'est à l'ouest. Pendant une demi-heure, le ciel a été constamment en feu et le tonnerre grondait sans interruption. La pluie a tombé avec abondance, et parmi elle de la grêle, grosse comme des petits pois. On ne dit pas qu'elle ait fait de mal dans la campagne. Cette nuée s'est éloignée dans la direction de Longué et de Beaufort.

Le malheureux Hervé, dont nous avons annoncé hier la chute à son chantier, au Jagueneau, a succombé dans le trajet du lieu de l'accident à son domicile, rue de la Visitation.

Hervé, appareilleur, était occupé à monter la lucarne. Dans ce travail, une pierre lui échappa ; par un mouvement brusque, il voulut la retenir, mais il perdit l'équilibre et fut lancé dans l'espace d'une hauteur de

seize mètres. Il est tombé sur un tas de pierres et s'est brisé la colonne vertébrale. Hervé (Louis) était âgé de 41 ans. C'était un bon père de famille et un ouvrier aimé de tous ses camarades.

Le jury du concours de pompes, à Tours, était composé de MM. Dubois et Langlois, anciens commandants des pompiers de Paris; de M. Lorin, ancien capitaine, et de MM. Forestier et Paillet, sous-officiers dans le même corps.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* termine ainsi son compte rendu du concours de pompes: « Si quelqu'un avait à se plaindre de la fête, ce ne seraient pas assurément les débitants de liquides du Morier. La chaleur et la poussière aidant, le débit de la bière et les boissons rafraîchissantes a marché avec un entrain remarquable. La consommation des bocks a atteint des chiffres fantastiques. Les cafetiers ont dû faire de magiques recettes et il est à croire qu'ils souhaieraient qu'il y eût pareille fête tous les dimanches. »

Par décret du Président de la République, en date du 11 juin 1884, M. Charles Million a été nommé commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur, en remplacement de M. Thubé, démissionnaire en sa faveur. M. Million a prêté serment à l'audience du tribunal de Saumur de samedi dernier.

SQUARE DU THEATRE.

Musique Municipale de Saumur.
Directeur: M. MEYER.

Concert du Dimanche 26 juin 1884, à 8 heures 1/2 du soir.

Programme.

1. Médaille de Crimée, marche. X.
2. Robert le Diable, fantaisie. MEYERBEER.
3. Les Abeilles, polka pour deux pistons. X.
4. Ouverture de *Tancrède*. ROSSINI.
5. *Léopold II*, allegro. X.

ANGERS.

La procession annuelle du Saint-Sacrement a eu lieu dimanche à Angers. A l'heure même où elle sortait de la cathédrale, une averse est survenue qui a dispersé les enfants des écoles et obligé quelques bannières à se mettre à l'abri. Bientôt la procession s'est reformée et a suivi son parcours ordinaire. Nous n'avons remarqué qu'un bien petit nombre de maisons qui ne fussent pas décorées, au moins d'un drap fleuri ou d'une guirlande de bois.

Les rues Neuve, Baudrière, Bourgeoise, Beaurepaire, etc., étaient ornées comme d'habitude.

Sur le tertre Saint-Laurent, quelques jeunes filles, en blanc, de la pension de la Sagesse, la pension Saint-Julien avec sa musique, les Dames religieuses des communautés de la ville, ont rejoint le cortège.

Le trajet s'est fait au milieu de la foule partout empressée et dont l'attitude a été, comme toujours, très-convenable. On savait gré à Monseigneur d'avoir su résister à de trop prompts alarmes et de n'avoir pas privé la population angevine de cette pacifique et chrétienne manifestation, qui est une de ses traditions les plus chères et les plus aimables.

La rentrée à la cathédrale s'est faite à 4 heures environ. L'escorte d'honneur était formée par un fort détachement du 77^e de ligne, sous les ordres d'un chef de bataillon, avec clairons. La musique de Mongazon et celle du pensionnat Saint-Julien alternaient avec le chant des hymnes liturgiques.

Derrière le dais, l'affluence des fidèles qui ont tenu à accompagner le Saint-Sacrement nous a semblé plus considérable encore que les années précédentes. On y distinguait M. le premier président de la Cour d'appel, M. le président du tribunal civil, beaucoup de magistrats de la cour et du tribunal.

En dehors de l'escorte militaire, aucune force publique ne protégeait le cortège.

Dimanche, pendant les courses d'Angers, une petite voiture a versé sur l'hippodrome entre la banquette irlandaise et le poteau d'arrivée. Une jeune fille, M^{lle} Bondu, qui était avec son père dans la voiture, est tombée si malheureusement qu'il y a eu fracture à la jambe. — La réduction a pu être opérée sur le champ par M. le docteur Douet, assisté de son collègue M. Crosnier.

CHOLET.

La procession a eu lieu dimanche comme

à l'ordinaire dans la paroisse Notre-Dame de Cholet. Les rues étaient toutes ornées de draperies et de tentures. La foule était très-recueillie. Beaucoup d'hommes suivaient le Saint-Sacrement.

La musique municipale a joué plusieurs de ses plus beaux morceaux. La troupe et la police ont brillé par leur absence.

Tours.

Pendant le concours de pompes, un individu, paraissant appartenir aux nouvelles couches, se mit à adresser à un pompier des épithètes grossières. Le pompier, qui n'avait en rien provoqué ces injures, administra à cet homme un vigoureux coup de poing, parfaitement mérité, au dire unanime des personnes présentes.

L'insolent personnage a été conduit au violon. (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

Vendredi soir, vers 7 heures, près du Pont-de-Pierre, à Tours, un jeune homme de 17 ans, Eugène Police, était occupé à baigner dans la Loire les chevaux de son patron. S'étant trop avancé, le cheval sur lequel il était monté perdit pied, et le malheureux garçon disparut dans le fleuve avec sa bête.

Son père, qui avait été averti, voulut se jeter à l'eau pour retrouver le cadavre de son fils, et il s'en fallut de bien peu qu'il ne mit son projet à exécution.

Une heure après, le cadavre de Police était ramené à la surface par le remous.

Le drame de Tours. — Comme nous l'avons dit hier, M. Dormier, blessé mortellement par le nommé Moricet, a succombé samedi. Ses obsèques ont eu lieu hier lundi, à neuf heures. M. le procureur de la République et un grand nombre d'employés du chemin de fer de l'Etat, les ingénieurs en tête, assistaient à cette cérémonie. Le corps sera transporté dans une commune du département de la Gironde, habitée par la famille.

Moricet était expéditionnaire, et non *clerc*, chez M^r Galpin, depuis six ans environ.

POITIERS.

La procession de la Fête-Dieu a eu lieu dimanche à Poitiers comme les années précédentes, et a suivi l'itinéraire, fixé d'avance, au milieu d'une grande foule de fidèles.

La procession est sortie à 4 heures de la cathédrale, où s'étaient réunies les six paroisses de la ville. M^r l'évêque portait le Saint-Sacrement, qui était précédé de la musique de Notre-Dame-des-Dunes.

Un premier reposoir, d'une décoration riche et imposante, s'élevait au haut des escaliers du Palais-de-Justice, adossé à la colonnade. On y arrivait par une rampe de verdure.

Un second reposoir était placé à l'angle de la rue du Jardin-des-Plantes. Dans toutes les rues qui ont été traversées par la procession, chacun avait tenu à orner la façade de sa maison, et tous avaient rivalisé dans le bon goût qui avait été apporté aux décorations des tentures.

Plusieurs repos avaient été disposés de distance en distance; nous citerons notamment celui de la rue des Vieilles-Bougeries, et un autre qui avait été dressé sous le porche d'une maison de la rue Saint-Cybard. Il était entièrement composé de fleurs, de verdure et de plantes exotiques, les plus belles et les plus rares.

Le beau temps n'a cessé de favoriser cette belle fête religieuse, qui s'est accomplie dans le plus grand ordre. (*Journal de la Vienne.*)

NANTES.

La journée ne s'est pas aussi bien passée à Nantes qu'à Angers, Cholet et Poitiers, et le maire Lechat doit comprendre aujourd'hui combien son malheureux arrêté est fâcheux et quel esprit de discorde il a semé dans la population nantaise.

Nous empruntons à une correspondance de Nantes le récit de la manifestation dont le chef-lieu de la Loire-Inférieure a été le théâtre dimanche matin:

« Nantes, le 19 juin 1884.

« Marianne a joué sa farce aujourd'hui dans notre ville, farce sinistre, et qui, sans le bon sens et l'esprit chrétien de la population, pouvait avoir des conséquences incalculables.

« Vous savez qu'au nom de la liberté républicaine, nous avons été privés de la procession traditionnelle du Saint-Sacrement.

Ni les pétitions du commerce, ni les protestations de tout genre n'avaient pu rien y faire. Il fallait au sieur Herbet, le véritable auteur de l'arrêté municipal, une revanche du 3 novembre.

« Trois Saluts devaient avoir lieu dans les trois principales églises à l'heure où sortait d'habitude la procession. La cathédrale donnait le premier. Dès dix heures et demie, la grande place de Saint-Pierre se remplit. Je n'exagérerai pas si j'évalue le nombre des manifestants catholiques à dix mille. Les portes de la cathédrale étaient grandes ouvertes. Un petit autel s'élevait, en dedans de la porte principale, à deux pas du péristyle. M^r l'évêque y donna solennellement la bénédiction du Saint-Sacrement, vers onze heures, à la foule recueillie. Pas un cri discordant ne s'éleva.

« Cette première cérémonie terminée, la foule se dirigea vers l'église Sainte-Croix. Là, même spectacle. L'église et les maisons de la place, beaucoup trop petites pour contenir tout le monde, étaient pavisées, comme la cathédrale et la place Saint-Pierre.

« Pendant le Salut qui fut également donné sur le péristyle, la foule massée sur la place mêla ses chants à ceux de l'église. C'était, je vous l'assure, un spectacle imposant.

« De Sainte-Croix, cette même foule se rendit, cette fois en chantant le cantique: « Je suis chrétien », vers la place Saint-Nicolas. Là, pendant trois quarts d'heure, en attendant la bénédiction, les chants de l'*Ave maris Stella*, « *Pitié mon Dieu* », « *Je suis chrétien* », se succédèrent.

« Mais la radicale avait eu le temps de se rassembler. Toutefois ils n'arrivèrent pas au-delà de cent. Se grouper dans un coin de la place, parodier nos prêtres par les gestes, entonner la *Marseillaise*, fut exécuté comme un mot d'ordre. Nous n'eûmes pas de peine à les couvrir de nos dix ou douze mille voix. Mais quand le Saint-Sacrement parut sur le perron de l'église et que tous les catholiques s'inclinèrent en silence, adorant le divin Crucifié, des vociférations sauvages, accompagnées de gestes ignobles, éclatèrent du côté des voyous. Vous peindre l'impression de tout le monde serait impossible!

« L'épouvante était sur tous les visages, non certes qu'une pareille audace effrayât les catholiques pour eux-mêmes, on sait combien sont lâches ces gredins-là, mais parce qu'on voyait insulté grossièrement, cyniquement en face, le Maître du ciel et de la terre. Il y avait dans tous les esprits comme la crainte d'un grand malheur.

« Pour moi, qui ai déjà vu bien des choses, je n'ai jamais été tristement impressionné comme aujourd'hui.

« M. le curé, devant cette agression de forcenés, ne voulut pas se retirer avec le Saint-Sacrement sans une protestation qui consolât le cœur divin du Sauveur. En effet, tout le monde se leva d'un bond et d'un cri unanime acclama Jésus. Les mouchoirs, les chapeaux s'agitaient par-dessus les têtes pendant que Notre-Seigneur nous bénissait encore.

« Ah! que de larmes j'ai vu couler! Que de protestations ardentes et consolantes j'ai entendues! La bénédiction terminée, les portes de l'église fermées, la foule chercha à s'écouler. Mais nos radicaux n'avaient pas fini.

« Des chants, ils passèrent aux insultes directes. Alors les cannes se levèrent. Où était la police? me demanderez-vous. Elle avait disparu. Sa consigne était, paraît-il, de ne se mêler ni des uns ni des autres. Quel beau gouvernement! Les radicaux l'avaient bien compris. « C'est eusse autres, disait l'un d'eux, qui troublent le peuple; pourquoi qu'ils ne restent pas chez eux? »

« Je continue ce triste récit. La bataille allait s'engager, quand une personne, bien inspirée, de je ne sais quel étage, lança sur les braillards un seau d'eau. Ce fut, heureusement, le signal de la déroute.

« Voilà notre journée de la Fête-Dieu. Naturellement, notre municipalité radicale va prendre ce fait pour excuse de l'interdiction des processions, comme si les catholiques étaient la cause du trouble. »

Faits divers.

Des expériences d'extinction instantanée d'incendie ont été faites l'autre jour, au Champ-de-Mars, en présence d'une foule considérable. Une maison de deux étages meublée a été

livrée aux flammes et éteinte en quelques minutes par un homme porteur de l'appareil dit « Mata fuego »; un hangar en bois de sapin, enduit de goudron et de pétrole, a été incendié et éteint en moins d'une minute.

Ensuite est venue l'expérience du lac de goudron qui contenait 3,000 kilos de goudron et pétrole et mesurait 150 mètres de superficie. Les flammes montaient à la hauteur d'un troisième étage, une fumée noire obscurcissait le ciel. En moins de deux minutes, cette masse incandescente a été complètement éteinte par deux hommes porteur de l'appareil petit modèle.

A Lille, un incendie s'est déclaré dans la maison de M. Doens, fabricant de vitraux, rue de Bourgogne. La retraite étant coupée par les flammes et la fumée, les habitants ne purent prendre la fuite que par les fenêtres. Par malheur, l'échelle apportée par les pompiers se brisa au moment de l'utiliser. M. Doens fit alors une corde avec des draps de lit et des couvertures, à laquelle il attachait d'abord sa fille, puis sa femme, et en dernier lieu lui-même. Tous les trois ont été recueillis dans une maison voisine. On a eu à déplorer la mort de M^{me} Tartanson, belle-mère de M. Doens, âgée de soixante-dix-neuf ans, qui était couchée à l'étage supérieur et qui a succombé à l'asphyxie bientôt après qu'on fût parvenu jusqu'à elle.

Marché de Saumur du 18 juin.

Blé semence (l ^h)	—	Huile de noix	50	120	—
Blé comm. (l ^h)	22	Huile chene	50	—	—
Froment (l ^h)	77	Graine trèfle	50	—	—
Halle, moy ^r	31	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	35	—
Orge	65	Luzerne	780	30	—
Avoine bar.	50	Paille	780	52	—
Fèves	75	Amandes	50	—	—
Pois blancs	80	Cire jaune	50	190	—
— rouges	80	Chanvres 1 ^{re}	—	—	—
Colza	65	— qualité (52k.500)	—	—	—
Chenevis	50	1 ^{re}	—	—	—
Farine, culas	157	5 ^{te}	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 50).	
Coteaux de Saumur, 1880,	1 ^{re} qualité 225 à 230
Id. 1880,	2 ^e id. 150 à 160
Ordin., envir. de Saumur 1880,	1 ^{re} id. 115 à 120
Id. 1880,	2 ^e id. 105 à 110
Saint-Léger et environs 1880,	1 ^{re} id. 120 à 125
Id. 1880,	2 ^e id. 110 à 115
Le Pay-N.-D. et environs 1880,	1 ^{re} id. 100 à 105
Id. 1880,	2 ^e id. 95 à 100
La Vienne, 1880,	1 ^{re} id. 90 à 95
ROUGES (2 hect. 50).	
Sonzy et environs, 1880,	1 ^{re} id. 150 à 155
Id. 1880,	2 ^e id. 140 à 145
Champigny, 1880,	1 ^{re} qualité 160 à 165
Id. 1880,	2 ^e id. 150 à 155
Id. 1880,	3 ^e id. 140 à 145
Varrains, 1880,	1 ^{re} id. 150 à 155
Id. 1880,	2 ^e id. 140 à 145
Bourgueil, 1880,	1 ^{re} qualité 160 à 165
Id. 1880,	2 ^e id. 150 à 155
Id. 1880,	3 ^e id. 140 à 145
Restigné 1880,	1 ^{re} id. 150 à 155
Id. 1880,	2 ^e id. 140 à 145
Chinon, 1880,	1 ^{re} id. 150 à 155
Id. 1880,	2 ^e id. 140 à 145
Id. 1880,	3 ^e id. 130 à 135
Id. 1880,	4 ^e id. 120 à 125

L'EAU DE L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les crachements de sang, les hémorragies utérines et intestinales, les pertes, la dysenterie, etc. L'EAU DE L'ÉCHELLE vivifie le sang et tonifie les organes. — Dépôt dans les pharmacies.

PAPIER WLINSI, remède souverain pour la guérison des rhumes, irritations de poitrine, maux de gorge, douleurs, rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

LE VIN DE G. SÉGUIN, fortifiant et fébrifuge, est d'un puissant secours pour exciter les fonctions digestives, et abréger les convalescences. Il est très-utile pour combattre les fièvres, la chlorose, l'anémie, le manque d'appétit, l'appauvrissement du sang, etc. — Il convient à tous les tempéraments affaiblis par l'âge ou la maladie. Pharmacie G. Séguin, 378, rue Saint-Honoré, Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX. Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, pigres, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion,

névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiées et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYLET, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Aignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à

Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDARD, Besson, successeur de TRÉRIER; J. RUSON, pharmacien et épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), (718) 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A SAUMUR	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.	11 h. 50 matin.	11 h. 50 matin.
8 15 —	—	—	—
11 25 —	7 40 soir.	—	—
1 17 soir.	4 51 —	—	—
4 55 —	—	—	—
7 50 —	11 48 —	—	—

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A SAUMUR	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 50 matin.	9 h. 50 matin.
8 35 —	5 17 soir.	—	—
12 15 soir.	3 50 —	—	—
6 45 —	10 47 —	—	—

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 44.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 JUI 1881.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
2 1/2 %	86 35	»	20	Comptoir d'escompte	1092 56	»	7 50	C. gén. Transatlantique	645	»	5
3 % amortissable	88 70	»	10	Crédit Foncier colonial	635	»	0	Canal de Suez	1850	»	5
4 % amortissable nouveau	97 35	»	25	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1775	»	5	Société autrichienne	797 56	»	5
4 1/2 %	114 75	»	25	Obligations foncières 1877	365	»	50	OBLIGATIONS.			
5 %	119 25	»	20	Obligations communales 1879	456 25	»	25	Est	388 50	»	»
Obligations du Trésor	525	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	455	»	50	Midi	397	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	510	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	775	»	5	Nord	408	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	240	»	»	Crédit mobilier	778 75	»	7 50	Orléans	400 25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	512	»	»	Est	858	»	»	Ouest	397	»	»
— 1865, 4 %	522	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1850	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	409	»	»
— 1869, 3 %	409	»	1	Midi	1335	»	15	Paris (Grande-Ceinture)	389	»	»
— 1874, 3 %	404	»	1	Nord	2135	»	»	Paris-Bourbonnais	395	»	»
— 1875, 4 %	515	»	»	Orléans	1405	»	10	Canal de Suez	566	»	»
— 1876, 4 %	514	»	»	Ouest	880	»	»				
Banque de France	5690	»	10	Compagnie parisienne du Gaz	1575	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	—
6 45 —	(s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
8 56 —	—
1 25 —	soir, omnibus-mixte.
3 32 —	—
7 15 —	express, omnibus.
10 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	—
8 21 —	omnibus.
9 40 —	express.
12 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 44 —	—
10 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, et de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE LA PROPRIÉTÉ DU PETIT-PUY

Située commune de Chenetotte-les-Tuffeaux.

Cette propriété consiste en : Maison de maître, comprenant : salle à manger, salon, chambres à coucher, cuisine, fruitière, grenier; Cave, cellier, remise, écurie, cour et issues; Clos, jardin et petit bois; Pièce de vigne; Le tout forme une contenance d'environ 3 hectares 85 ares. Vue magnifique sur la vallée de la Loire.

S'adresser, pour visiter la propriété et pour renseignements, aux notaires. (404)

A CÉDER, pour cause de santé, un atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT.

JOLIE MAISON BOURGEOISE AVEC JARDIN,

Situé à Saint-Florent.

Composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier; quatre grandes pièces, deux petites, plus une cuisine; vastes greniers au deuxième étage. S'adresser à M. Rodde. (423)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

LE MOULIN

De Montreuil-sur-le-Loir.

Nouvellement monté, 4 paires de meules, belle chute d'eau. S'adresser au sieur Cointreau, garde à Montreuil-sur-le-Loir, et au bureau du journal.

A VENDRE

UN CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant très-bien. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Occasion

Bois de charpente, portes et fenêtres presque neuves. S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le cabinet de M. G. DOUSSAIN est transféré, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur, à partir du 24 juin 1881.

VILLE DE SAUMUR.

FÊTE ANNUELLE de la SAINT-JEAN

Place du Champ-de-Foire.

A une heure, Mât de cocagne horizontal avec voile.

A deux heures, Courses en sac.
A trois heures, Jeu du Baquet.
A cinq heures, Danses publiques.
A neuf heures, Illuminations avec lanternes vénitienes.

Les marchands étalagistes trouveront aide et protection. (415)

Café BARLERIN hygiénique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le Café BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, prévient la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le Café BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du Café BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le Café BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. Dépôt à Saumur chez M. GONDARD, épiciers, rue d'Orléans. (450)

33, RUE DE FLEURUS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de CENT fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Beaux-Arts

FRANC 5 MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur

Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Romans Publications artistiques Gravures

PUBLICATIONS NOUVELLES

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 104 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliure riche. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

En préparation: L'ART NATIONAL par H. DU CLEZIOU, 2 vol. gr. in-8, illustrés de 400 grav. héliogravées, 20 grav. hors texte et 800 bois dans le texte.

1 FRANC par AN

103,000 Abonnés

52 NUMÉROS

Le Moniteur

des Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL-FINANCIER qui publie la liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres.

UN FRANC PAR AN

UN HOMME SÉRIeux, bon comptable et au courant des affaires, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre. Bons renseignements. S'adresser au bureau du journal.

RIELLANT
Chirurgien - Dentiste,
49, rue Royale, Saumur,
Au premier.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE.

N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de 20 francs.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.